# Loi Hue : d'abord l'affaire des salariés et des populations

Jacques Huet*

**Les commissions sur le contrôle des fonds publics accordés aux entreprises vont se mettre en place. Comment utiliser ce nouvel outil ? Comment le transformer en avancée sociale pour les salariés, mais aussi pour les demandeurs d'emplois ?**

Le préfet de chaque région devra faire un rapport annuel à la commission de sa région. Bilan annuel des aides publiques accordées aux entreprises de la région par nature et montant d'aides ainsi que la taille des entreprises. Il est prévu aussi un état des contrôles effectués par les autorités et organismes compétents et une information précise des suites à donner aux contrôles.

L'exemple du travail fait en Ille-et-Vilaine montre certaines limites à ces bilans. Il faut à tout prix qu'au-delà de l'information du type d'aide, de son montant et du nombre d'emplois à créer, qu'il y ait l'effectif des salariés au début de la convention et l'effectif des salariés au moment du contrôle. Les régions sont habituées à ce suivi à travers les avances remboursables et il serait bon de généraliser cette méthode pour toutes les collectivités qui attribuent des aides.

Pour valider le nombre d'emplois dans l'entreprise il faut associer à ce contrôle les services du CIALA pour les aides qui proviennent de l'état (PAT), la DRIRE pour les aides de la région mais aussi la DDTE pour les aides départementales. Le Contrôle réel de l'effectif n'est valable et parlant que s'il est fait au plus près de l'entreprise. Pour cela la commission pourrait demander un avis auprès des élus de l'entreprise (CE, DP. C'est eux qui sont le plus au courant de la réalité des emplois créés. Cela aurait une double incidence et renforcerait l'art. L432-4 du code du travail sur l'obligation d'information économique due au comité d'entreprise. D'autre part, les seuls chiffres de l'évolution des emplois d'une société ne sont pas assez parlants. Il faut qu'il y ait une dimension de regard au niveau du groupe s'il s'agit d'un groupe (transfert de personnel) ou de la provenance des emplois dans le cas de la sous-traitance (emplois deux fois subventionnés).



D'abord l'affaire des salariés et des populations.

Mais une autre action peut-être menée en amont de ces commissions. Il faut que les communistes s'approprient cette loi pour la faire vivre. Pour cela il serait judicieux que chaque département est un référent contrôle des fonds publics. Il pourrait collecter les informations des aides attribuées par le département. Chaque département publie une revue ou apparaît les aides attribuées, il suffit de s'y abonner. Il aurait connaissance des aides de la région par la communication du recueil administratif de chaque région dont chaque élu reçoit un lors des sessions. Il appartiendrait au référent du département d'extraire de ce document les aides attribuées aux entreprises de son département. Après avoir pris connaissance de l'information le référent crée une fiche signalétique de l'entreprise concernée et en envoie une copie aux élus de l'entreprise. A partir de là avec la participation de militants du PC ou en s 'appuyant sur le relais syndical, un suivi de l'évolution des effectifs peut-être mis en place.

Les référents départementaux d'une même région pourraient s'organiser en un groupe de travail régional qui se réunirait avant les réunions des commissions de contrôles afin d'alimenter les élus communistes en information et en analyse des aides sur les entreprises qui n'ont pas réalisé leurs obligations en matière d'emplois.

La création d'un tel réseau donnera une grande force à notre action et à toutes échelles ou nous avons des élus communistes, ceux-ci pourraient intervenir sur des exemples bien précis. Le référent départemental avec le conseiller général, le groupe de travail régional avec le conseiller régional, le réseau national avec les députés et ministres.

Faire arriver l'information, de l'aide auprès des élus dans les entreprises sera un outil pour les négociations salariales et la vision sur la politique de l'emploi de l'entreprise. Cela mettra aussi en valeur le travail des communistes dans l'action social des salariés et la détermination que nous avons à faire vivre cette loi.

Il ne faut pas croire que tout sera réglé avec les commissions et c'est pour cela qui nous appartient à nous communistes de nous organiser pour que cette loi soit une réussite sociale. ■

* Syndicaliste.